

REUNION du 26 MARS 2012 à 20 H 30

Convocation : 20/03/2012

Affichage: 20/03/2012

Ordre du jour:

- PVR*
- SIEM : convention France Télécom*
- Vote des subventions*
- Vote des taxes*
- Préparation élections présidentielles et législatives*
- Rapport des commissions et délégations*
- Questions diverses*

Présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Jean POUGET.

Secrétaire de séance : Thierry CORVAISIER.

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

1 - SIEM : convention avec France Télécom (délibération n° 2012/02/02)

M. le Maire indique qu'elle a reçu du SIEM un courrier l'alertant sur les problèmes rencontrés avec les services d'ORANGE (Ex France Télécom) pour ce qui concerne :

- la fourniture des esquisses de génie civil,
- la prestation de câblage et de raccordement des abonnés suite aux travaux de renforcement et d'effacement des réseaux basse tension.

En effet, M. le Maire rappelle que l'AMM, France Télécom et le SIEM ont signé une convention le 27 août 2011 stipulant que les services de France Télécom devaient fournir au SIEM, sur présentation d'un avant projet sommaire de dissimulation de leur réseaux BT, un projet esquisse leur permettant de chiffrer le coût du génie civil des réseaux de téléphonie. De ce fait, la mise en place budgétaire des opérations de dissimulation aurait été simplifiée pour les collectivités, puisque prévue à l'année N-1.

A ce jour, ORANGE ne transmet qu'un minimum d'esquisse au SIEM (à peine 50% des avants projets en leur possession), ce qui perturbe la mise en place des opérations de dissimulation. Le plus inquiétant est la baisse drastique du budget de câblage des services d'ORANGE. Il a été annoncé au SIEM une baisse de la capacité des investissements de câblage de l'ordre de 30 à 50%, ce qui va entraîner un retard dans les opérations programmées pour 2012, par le SIEM, d'environ 6 mois. Ce retard risque de causer de graves problèmes pour les travaux coordonnés aux travaux de voirie communale ou départementale et générer des périodes de chômage technique voire des licenciements dans les entreprises de travaux publics travaillant pour le SIEM ou pour les collectivités dans le cadre des travaux de voirie.

M. le Maire expose que Pascal DESAUTELS, président du SIEM, a entrepris une action au plus haut niveau de l'état en interpellant les députés et sénateurs de notre département et il souhaite poursuivre son action de terrain auprès de l'ensemble des adhérents du Syndicat.

C'est pourquoi il nous est proposé de délibérer en faveur de l'action du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne ayant pour but de faire fléchir la position d'ORANGE sur ses choix d'investissements et d'imposer à l'opérateur historique le respect de la convention signée avec le SIEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- **DECIDE** d'appuyer le SIEM dans sa démarche.

2- Vote des subventions (délibération n° 2012/02/03)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le versement des subventions pour 2012 comme suit :

* CCAS de ROSNAY :	400 €
* ADMR secteur de Gueux :	500 €
* La Veslardanne :	70 €
* Association des 8 Villages :	7 500 €

3- Vote des taxes (délibération n° 2012/02/04)

Le Conseil Municipal, à 5 voix POUR , 2 ABSTENTIONS et 3 voix CONTRE, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les taux des taxes pour l'année 2012 comme suit :

* taxe d'habitation :	15,45 %
* taxe foncière (bâti) :	11,29 %
* taxe foncière (non bâti) :	15,95 %
* CFE	15,75 %

4- Préparation des élections présidentielles et législatives

Un planning a été mis en place pour assurer la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles du 22 avril et 6 mai 2012.

Le planning des élections législatives sera organisé au prochain conseil municipal.

5- Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de sécurité rues des Tendonnières et des Voyeux : (délibération n° 2012/02/01)

Vu les délibérations n° 2010/08 et 2010/09 décidant la réfection de la voirie des rues des Tendonnières et du Montceau,

Considérant la nécessité de procéder également à une mise en conformité de cette voirie dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005,

Considérant l'avant projet de mise en sécurité de la voirie des rues du Montceau et des Tendonnières d'un montant de 16 714,00 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire une demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6- Rapport des commissions et délégations

- commission voirie : Christophe SAUVAGE présente le projet de mise en sécurité de la voirie rue des Tendonnières.

7- Questions diverses

- demande d'un emplacement pour des pizzas à emporter : le conseil municipal donne son accord.

- un groupe de choristes organise un concert gratuit le vendredi 15 juin à l'église de Rosnay.

- un projet de location des tonnelles, suite à des dégradations, est à l'étude.

- Le sinistre du mur de la propriété de Monsieur de Kergorlay a été évoqué.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mardi 10 avril 2012 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.